

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTÈRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE**  
**LA VILLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS**

**DE LA WILAYA DE SETIF**

**NIF:420024000019290**

**TEL :030.74.45.34 FAX : 030.80.82.54**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ**

**N° .. ....../2025**

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 02 et l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service publique, la Direction des Équipements Publics de la Wilaya de Sétif, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la deuxième avis d'appel d'offre ouvert avec exigence des capacités minimales N°:159/2025 paru aux quotidiens Nationaux المساء du 25/11/2025 en arabe et L'Algérie Aujourd'hui en date du 25/11/2025 en Français relatif au Projet :

**RÉALISATION D'UNE DEMI PENSION 200 REPAS AU CEM LEHLOU  
HOUCINE BIR HADDADA - PROGRAMME 2023-**

Que suite à la réunion de commission d'ouverture des plis et jugement des offres en date du 25/12/2025 les lots sont attribués provisoirement comme suit :

PROJET	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT APRÈS CORRECTION EN TTC	NIF :	NOTE TECHNIQUE	DELAI	OBSERVATION
RÉALISATION D'UNE DEMI PENSION 200 REPAS AU CEM LEHLOU HOUCINE BIR HADDADA - PROGRAMME 2023-	MERABTI KAMEL	19.616.079,00 DA	183192100869131	24	04 MOIS	offre moins distante qualifiée techniquement

**OBSERVATION** le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre du présent appel d'offre peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya dans un délai de 10 jours conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics. Les soumissionnaires, voulant prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher de la direction des équipements publics au plus tard 03 jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.